

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 06 MAI 2021 à 18 h 30**

**Etaient présents :** CHAMPETIER Christophe, CARRERES Thierry, CHAMPETIER Robert, CHOLLET Floriane, DELAUZUN Corinne, DUCROS Adeline, FAIVRE Catherine, GODET Cécile, JOUBERT Anne-Laure, MOLLARD David, TEISSIER Guillaume, VEZON Gérald, ZAMORA Julie.

**Absents, excusés :** GARCIA Malorie (donne pouvoir à DUCROS Adeline) PAYAN Jean-Christophe (donne pouvoir à CHAMPETIER Christophe).

**Secrétaire de séance :** FAIVRE Catherine

**1°) Présentation et choix de l'architecte suite à l'appel d'offres (projet école)**

Le Maire présente au Conseil Municipal l'étude d'impact établie par M.CHABAS, Trésorier, favorable à ce projet. Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour lancer le projet école.

Le résultat de la commission d'appel d'offres qui a fait l'analyse portant sur le choix du Cabinet d'architecture afin de réaliser la maîtrise d'ouvrage de la future école est présenté.

Trois cabinets ont déposé une candidature valide sur achat public.com :

- AGERON et YOT, Architectes – 07 Vagnas
- HB MORE – 30 Nîmes
- LINK – 69 Lyon

Suite à l'analyse, la commission d'appel d'offres propose de choisir le cabinet AGERON et YOT qui a obtenu la meilleure note selon les modalités fixées dans l'appel d'offres.

Le Conseil Municipal décide de mandater le cabinet AGERON et YOT pour assurer la maîtrise d'ouvrage de la future école publique et autorise le Maire à entreprendre toutes les démarches administratives.

*Délibération votée à l'unanimité.*

**2°) Compétence Plan Local d'Urbanisme Intercommunal**

Le Maire rappelle que la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) prévoit le transfert aux communautés de communes et d'agglomération de la compétence en matière d'urbanisme.

Toutefois, il peut être dérogé à ce transfert si 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population de l'établissement public de coopération s'y opposent par délibération.

Le Maire propose de s'opposer au transfert de compétence en matière d'urbanisme.

*Délibération votée à l'unanimité.*

**3°) Achat d'une parcelle au Syndicat des Eaux de Barjac**

Le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'achat d'une partie de la parcelle cadastrée A 2499 lieu-dit « Le Castel » appartenant au Syndicat des Eaux de Barjac, ce qui permettra à la commune de réaliser un retournement en toute sécurité, d'offrir aux usagers un point de vue remarquable et d'installer des ruches dans un but pédagogique.

L'achat de ce terrain d'une superficie de 6 a 13 ca est proposé au prix de 100,00 €.

Le Conseil Municipal approuve le projet d'achat de cette parcelle et autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

*Délibération votée à l'unanimité.*

#### **4°) Organisation du bureau de vote et vaccination pour les élections**

Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la circulaire du Ministère de l'Intérieur du 28 Avril 2021, ayant pour objet l'organisation matérielle et le déroulement des élections départementales et régionales des 20 et 27 Juin 2021.

Un tableau des permanences est établi entre les conseillers municipaux, les membres de la Commission des listes électorales et des volontaires.

Toute personne qui participe à la tenue du bureau pourra être vaccinée en priorité.

#### **5°) Questions diverses**

*Courriers reçus :*

- La Région Auvergne-Rhône-Alpes : accord de subvention de 13 922,00 € pour la mise en place de l'adressage communal (50 %) ; accord de subvention de 5 554,00 € pour la réfection de la toiture de la Chapelle St Geniès (50 %),
- Le Département : versement de la subvention de 5 250,00 € (50 % de l'isolation) concernant l'isolation et la rénovation de l'appartement au dessus de l'école publique,
- Syndicat ABCèze : projet d'implantation de panneaux pédagogiques (intérêts, richesses, préservation et gestion de nos cours d'eau, épisodes cévenols, sécheresses estivales...) Le Conseil propose de mettre ces panneaux au départ des sentiers de randonnées,
- M. GENARD Freddy : problème de voisinage, quartier Les Felgères.

*Travaux :*

- Un panneau indiquant St Sauveur a été installé à St Jean de Maruéjols par le Département,
- Travaux de réfection de voirie entre St Sauveur-St André par le Département,
- Projet de suppression de 7 poteaux téléphoniques à l'entrée du village, vers le local technique, en même temps que l'enfouissement quartier La Rivière.

*Infos :*

- Conditions pour l'inscription sur les listes électorales pour les élections des 20 et 27 Juin,
- Pavoisement des édifices publics les 8, 9 et 10 Mai,
- Problème de rayures sur un véhicule garé à la boulangerie,
- Michel BARBOT a repris son emploi ce jour après un arrêt maladie d'un an, à mi-temps thérapeutique,
- Projet de vidéo protection avec la Gendarmerie.

Fin de séance à 20 h 10  
Catherine FAIVRE